

SEANCE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mil dix huit, le seize janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BOFFELLI - BOSSIS - CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT - BERTET - HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs : Mme BELLOT à Mme BOSSIS
Absente : Mme CHATEAU
Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2017**

Le compte rendu de la réunion du 12 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **APPROBATION DU RETRAIT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AJOUT D'UNE DELIBERATION**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux le retrait d'une délibération à l'ordre du jour et l'ajout d'une délibération sur un autre sujet; cette modification est approuvée à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Les Rythmes Scolaires à la rentrée 2018-2019**

Vu l'avis du Conseil d'Ecole en date du 15 janvier 2018 :

Le Conseil d'Ecole souhaite, à l'unanimité, un retour à 4 jours de classe pour la rentrée 2018.

Les horaires proposés sont les suivants :

Matin : 9h – 12h

Après-midi : 13h30 – 16h30

Les APC se feront à priori : les mardis et jeudis pour le primaire de 16h30 à 17h15
les lundis, mardis et jeudis pour la maternelle de 16h30 à 17h.

Plusieurs membres du Conseil trouvent dommage cette réorganisation et soulignent le bénéfice des activités proposées par la commune, permettant aux enfants de découvrir des activités culturelles, artistiques et sportives diversifiées et de qualité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (10 pour et 3 contre), **décide** d'appliquer, à la rentrée 2018, la semaine de 4 jours de classe sur les horaires proposés ci-dessus.

- **Signature des Procès-Verbaux de Mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement**

Vu la délibération n°121-170705-03 du conseil communautaire de la communauté de communes de Blaye du 05 juillet 2017 initiant le transfert des compétences Eau et Assainissement ;

Vu la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2017 approuvant le transfert des compétences Eau et Assainissement à la communauté de commune de Blaye ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 portant modifications statutaires de la communauté de communes de Blaye ;

*Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;*

Monsieur le maire expose aux Conseillers Municipaux que les biens meubles et immeubles suivants figurant aux procès-verbaux joints sont mis à disposition de la communauté de communes de Blaye conformément à ses compétences, à la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux et aux dispositions légales.

Aux termes de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales, la remise des biens a lieu à titre gratuit. La communauté de communes de Blaye, bénéficiaire de la mise à disposition, assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion.

La communauté de communes de Blaye assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La communauté de communes de Blaye peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La communauté de communes de Blaye est substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

En cas de désaffectation des biens, c'est à dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice la compétence par la communauté de communes de Blaye, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Monsieur le maire précise que cette mise à disposition doit être constatée par procès-verbaux établis contradictoirement, précisant notamment consistance, situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences Eau et Assainissement
- **autorise** Monsieur le maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences Eau et Assainissement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

• **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de présenter dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018 des travaux de câblage et l'équipement de deux classes en matériel numérique.

Les devis proposés estiment :

- le câblage à 3 234€ HT ;
- l'équipement d'une classe en Ecran interactif à 4 480€ HT ;
- l'équipement d'une classe mobile – valise + tablettes 7 298€ HT ;

L'ensemble des travaux s'élèveraient à 15 012 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à présenter le projet
- **sollicite** l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 35% soit 5 254.20 €.

La participation de la commune resterait alors de 9 757.80 € HT

- **Questions Diverses.**

Prév'enBus

« Prev'enBus » est une association loi 1901 dont l'objet est notamment la Prévention et la santé en milieu rural.

Depuis décembre 2016 l'association bénéficie d'un soutien financier pour déployer, sur les territoires de Gironde, ses équipes de Prévention, mobilisées dans un véhicule spécialement aménagé pour la réalisation d'ateliers. Les actions menées ont pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des seniors, l'anticipation d'un « Mieux Vieillir » et la prévention de la perte d'autonomie.

Dans le cadre de ces objectifs communs, la Commune et l'association Prev'enBus proposent une coopération régie par une convention et ce sur la base d'une intervention par mois auprès de nos Seniors.

Le véhicule stationnera sur les places de parking devant l'école maternelle.

Vente du bâtiment de l'ancienne Poste

Une nouvelle fois la vente n'a pas abouti.

Nous avons demandé aux deux agences (« Portbail Immobilier » et « Safti ») de remettre le bâtiment en vente.

Chiens en divagation sur Peyronnat

Nous avons recueilli plusieurs « plaintes » de la part d'administrés au sujet de la divagation de 3 chiens sur « Peyronnat » : 2 malinois et un rottweiler, non déclarés en mairie, qui semblent être agressifs envers la population.

Malgré l'intervention du Maire et des services de la Gendarmerie de Blaye, les chiens ne sont pas contenus à l'intérieur de la propriété de leurs maîtres.

Monsieur le Maire a adressé, le 08 janvier dernier, un courrier (Recommandé avec Accusé de Réception) aux propriétaires des chiens rappelant la réglementation en la matière et leur mentionnant que s'ils ne faisaient pas le nécessaire pour éviter tout danger, il appliquerait des mesures plus lourdes prévues par les textes.

FEMREB et Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en séance du 12 Décembre :

Le Conseil Municipal avait approuvé, à l'unanimité, le devis de la SPIE pour le remplacement de luminaires (à la Pointe & le Bourg) s'élevant à 960 € TTC.

Une subvention a été demandée au titre du FEMREB auprès du Syndicat d'électrification du Blayais ; elle a été accordée à hauteur de 35% soit 336€.

La commune de Braud et St Louis modernise son parc en éclairage public. Nous avons pu récupérer 20 candélabres (lampes) qui permettront de remplacer les plus anciens ou défectueux sur notre commune.

Repas des aînés... dimanche 21 Janvier 2018

Les invitations sont parvenues aux habitants de Saint Paul... une centaine at encore répondu « Présent » cette année.

Conseillers et bénévoles s'investissent dans cette manifestation, afin d'offrir aux aînés un moment convivial et chaleureux le dimanche 21 janvier..

Scène d'été 2018

Monsieur le Maire a sollicité le Curé de Blaye afin de proposer le spectacle musical dans l'église à l'occasion des journées du Patrimoine; nous attendons la réponse.

SMICVAL

Le calendrier de ramassage des ordures ménagères et des containers jaunes est difficile à organiser pour le Smicval, les dates proposées pour palier aux lundis fériés (jours habituels de collecte) ont posé des soucis aux administrés durant la période des fêtes de fin d'année. Une nouvelle réflexion est en cours au sein du Syndicat.

La séance de Conseil Municipal a été levée à 19h50.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au **Mardi 06 Mars 2018 à 19h.**

La Commission Finances se réunira **Mardi 10 avril 2018 à 18h**, puis une séance de Conseil se tiendra à cette même date à 19h.